

Opération de plantations de haies

Communauté de communes
Andaine-Passais
Mercredi 11 décembre 2024



TERRES d'AVENIR



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ORNE

L'opération de plantations sur votre territoire

Une opération portée par la **Communauté de Communes Andaine - Passais** avec le soutien financier du **Conseil Départemental** et l'appui technique de la **Chambre d'agriculture**.



Objectif : 5 km de plantations



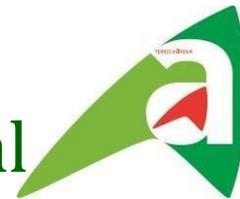
L'opération de plantations sur votre territoire

Des plantations à destination des agriculteurs, collectivités et particuliers ayant pour objectifs de :

- **Proposer un service clé-en-main, subventionné à 60 %,**
- **Répondre à des objectifs agricoles et environnementaux variés** (paysage, eau, biodiversité, bois-énergie...), notamment sur **des secteurs à enjeux.**



Une entreprise sera retenue afin de réaliser les travaux de sols, paillages, et plantations, et un entretien la 1^{ère} année.



La politique d'aides du Conseil Départemental

Une nouvelle politique votée en juin 2017 qui a pour objectif de financer les demandes individuelles des particuliers et agriculteurs mais surtout de **proposer des opérations groupées portées par des privés ou des collectivités** en vue d'une meilleure cohérence territoriale.

4 niveaux d'aides peuvent être distingués :

- 40 % pour les plantations groupées privées,
- **60 % pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage collectivités,**
- 1 € du mètre pour les projets individuels,
- 800 € d'aide forfaitaire pour les plans de gestion de haies.



Les opérations sous maîtrise d'ouvrage collectivités :

Candidature à déposer dans le cadre d'un Appel à projet (AAP) le 31 janvier 2025

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

REGLEMENT DES AIDES DEPARTEMENTALES

Adopté par la Commission départementale du 29 juin 2018



- **Création de haies** : 60 % du montant HT des travaux, plafonné à 9 € HT/m, 200 m minimum par tronçon.
- **Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère** à plat ou sur talus : 60 % du montant HT des travaux, plafonné à 9€ HT/m , pas de minimum par tronçon.
- **Création d'un ensemble de haies sur talus anti-érosif** d'au moins 0,50 m de haut : : 60 % du montant HT des travaux, plafonné à 14 € HT/m, 100m minimum par tronçon.

Avant de planter !

Deux questions essentielles :

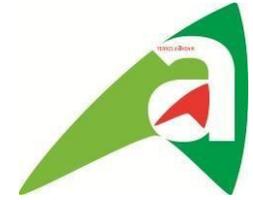
- 1 Pourquoi je souhaite planter ?
- 2 Quelles sont les caractéristiques de mon sol et de mon climat ?



pH

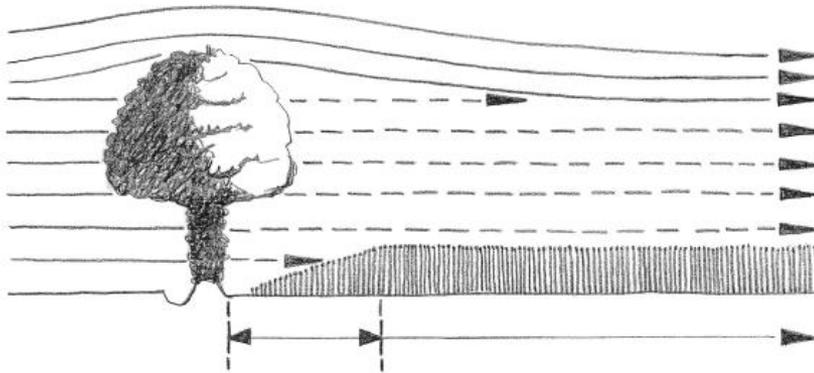


Texture et profondeur de sol



Pour des raisons climatiques :

Le brise-vent protège sur une distance variant de 10 à 20 fois sa hauteur



Zone protégée
sur 15 à 20
fois la hauteur
du brise-vent.

Effet brise-vent

Apport d'ombre

Même dépourvue de feuilles pendant la période hivernale, la haie bocagère continue de réduire d'environ 40 % la force du vent



- Été comme hiver, la haie favorise le bien-être animal
- Les rendements en lait d'animaux pâturant sans la protection de haies peuvent chuter de 20 à 50 % par rapport aux animaux en situation protégée
- Le maillage bocager réduit les écarts de température et limite les risques de contamination d'un herbage à l'autre

Pourquoi planter aujourd'hui ?



Pour des raisons climatiques :

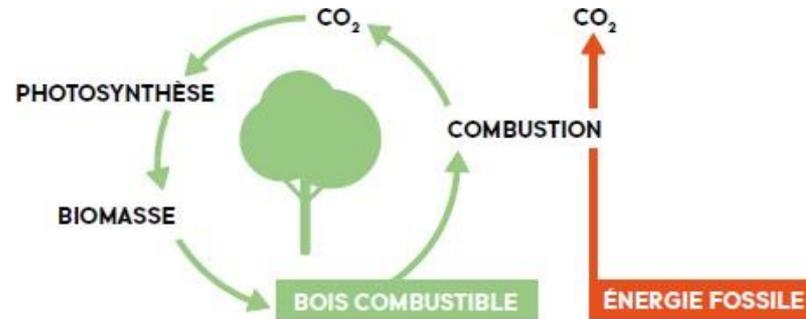
- Dans le cas de cultures, la diminution très locale de la végétation observée en pied de haie se compense largement par les augmentations de productivité constatées à l'échelle de la parcelle
- Dans le cas du maïs, des augmentations de 10 à 15 % en moyenne sur 5 ans sont mesurées



Limitation de l'érosion et du ruissellement

Pourquoi planter aujourd'hui ?

Pour des raisons climatiques :



LE CYCLE CARBONE DU BOIS ÉNERGIE

Source : ADEME

1km de haie stocke 1,25 tonnes de carbone dans le sol/an*, soit **4,58 teq CO₂/an**

**Gac et al 2010 d'après Arrouays et al 2002, Soussana et al 2010*



Pourquoi planter aujourd'hui ?

Pour des raisons climatiques :

Chauffage au bois et lutte contre les gaz à effet de serre

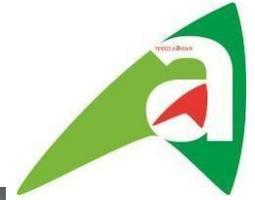
source : ADEME

mode de chauffage	bûches	granulés	plaquettes	électricité	fioul	gaz
g de CO ₂ émis pour 1 kWh utile	40	33	33	180	466	222
kWh d'énergie non renouvelable consommée pour 1 kWh utile	0,08	0,18	0,07	3,03	1,45	1,21

Les modes de chauffage au bois émettent :

- **5 fois moins de CO₂** que l'électricité et le gaz
- **11 fois moins de CO₂** que le fioul

Pourquoi planter aujourd'hui ?



Pour préserver la biodiversité :

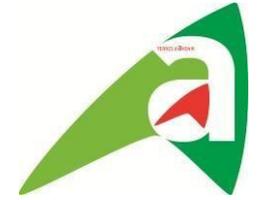
- Refuge et alimentation pour la faune sauvage
- Corridor écologique
- Augmentation du nombre de pollinisateurs
- Augmentation de la présence d'auxiliaires



Pourquoi planter aujourd'hui ?

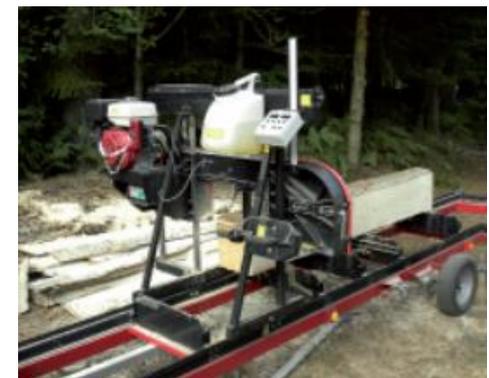
Pour les paysages de nos campagnes :





Pour produire du bois :

- Bois de service : piquets, tuteurs...
- Arbre fourrager
- BRF utilisé en amendement
- Plaquettes utilisées en litière, stabilisation chemins et accès aux parcelles, stabilisation parcs d'hivernage, aire d'attente etc...
- Bois énergie (bois bûche, plaquette ou granulé)



Après les deux questions essentielles !

Détermination des essences :

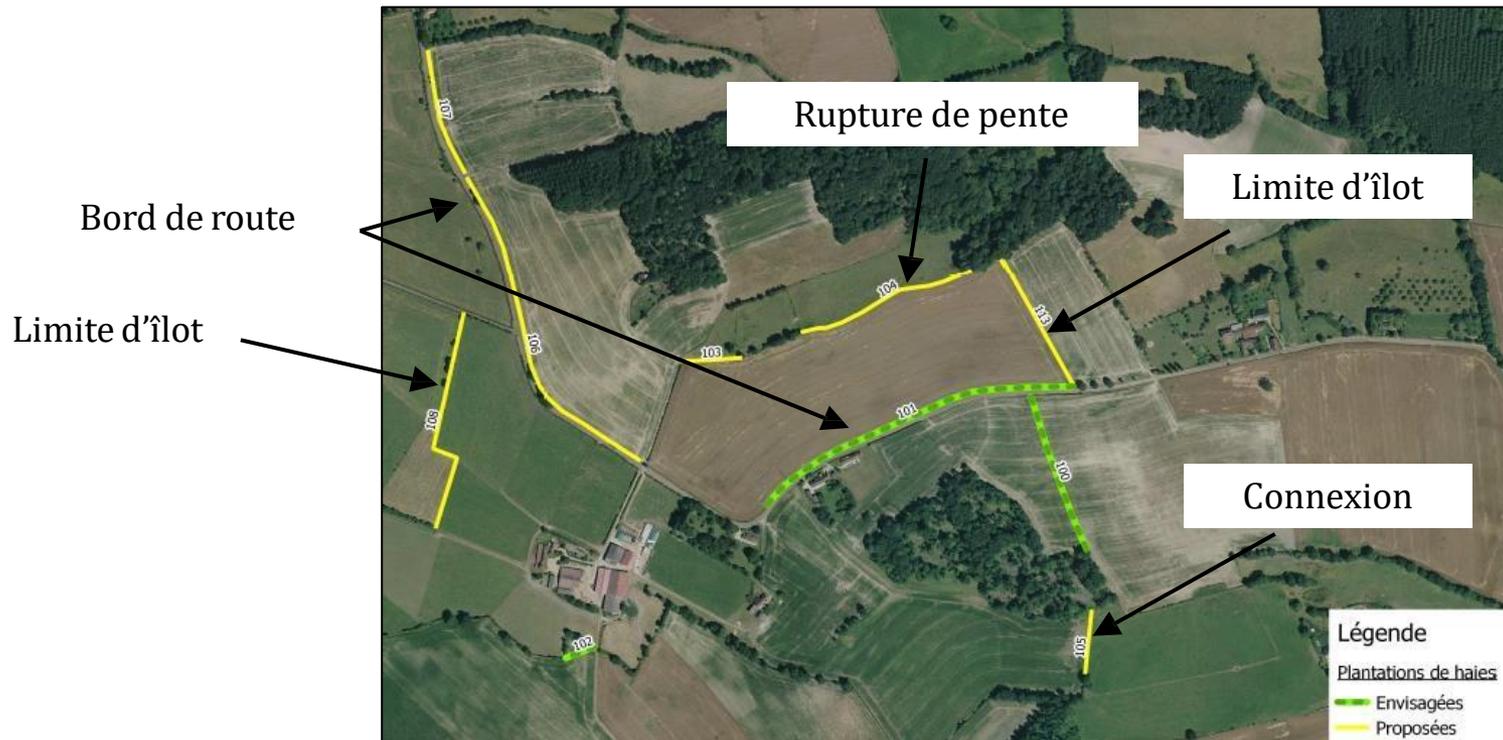
➤ Par strate de végétation

➤ Liste du Conseil Départemental de l'Orne



Après les deux questions essentielles

Détermination des enjeux :



Cibler des linéaires cohérents après approche globale à l'échelle de l'ensemble du parcellaire.

Après les deux questions essentielles !

Détermination des séquences :

Séquence de plantation B (superficiels, caillouteux, séchants) : 265 mètres soit 265 plants
(+ 20 mètres soit 20 plants arbustifs sous les lignes)



Proportion par strate et nombre de plants par essence (pour 10 mètres) :

Hauts jets (10 %) <i>26 plants pour 265 mètres</i>	Intermédiaires (40 %) <i>106 plants pour 265 mètres</i>	Arbustes (50 %) <i>133 plants pour 265 mètres</i>
Chêne sessile (13) Hêtre (13)	Châtaignier (80) Bouleau verruqueux (26)	Charme (53) Noisetier (53) Sorbier des oiseaux (27)

*Séquence haie
brise-vent*

Le travail du sol, étape primordiale



1- Le décompactage pour aérer.



2- L'émiettage pour affiner.

Pose d'un paillage

Elle est primordiale pour **limiter l'enherbement** de la ligne de plantations. Elle doit cependant être systématiquement complétée de 2 à 3 entretiens par an les 1ères années !

Aujourd'hui sont privilégiés les **paillages biodégradables**. Ils se dégradent naturellement et favorisent la régénération naturelle de la haie.



Bois déchiqueté



Feutre



Paille/foin



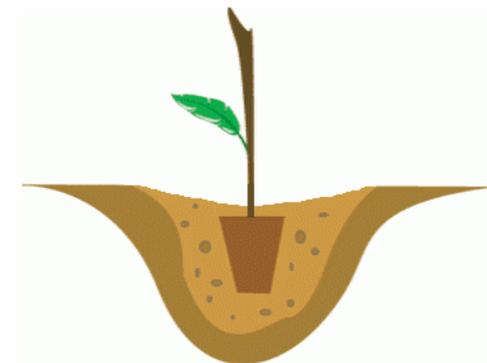
Film

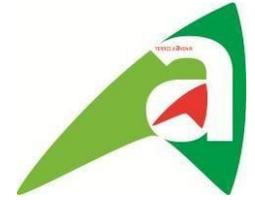
Choix des plants

La réussite d'une plantation dépend de la qualité du travail du sol, de l'entretien les 1ères années mais aussi grandement de la qualité des plants.

Les plants seront :

- En racines nues ou en motte,
- De taille 40/60,
- De préférence produits localement.





Pose de **protections chevreuil** **systematique** sur les arbres de haut jet.

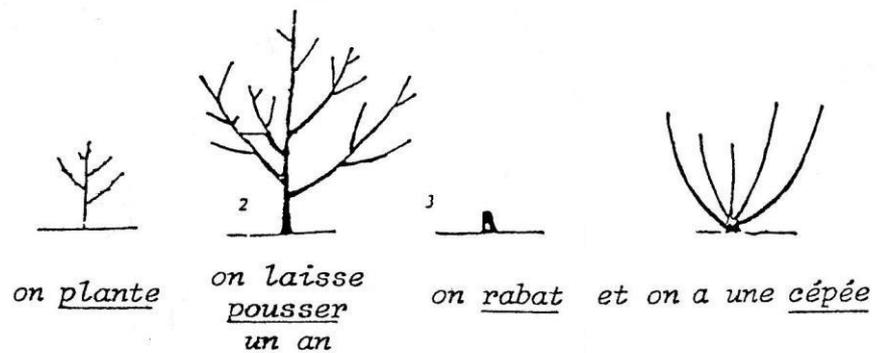
Pose de protections lapins en option sur les intermediaires et arbustes.

Entretien 1^{ère} année



Débroussaillage de chaque côté de la ligne de plantation : au minimum 1 intervention sera réalisée par l'entreprise retenue.

Recépage des arbustes et intermédiaires après 1 an de végétation.



Cas particulier du regarnissage

La plantation est réalisée en potet lorsqu'un travail de sol mécanisé n'est pas possible :

- Regarnissage de haies sur talus,
- Regarnissage d'un petit linéaire non mécanisable.

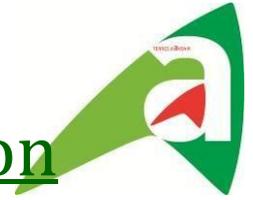




Pris en charge dans le cadre de l'opération

- ✓ Suivi administratif (étude préalable)
- ✓ Préparation de sol
- ✓ Fourniture et pose paillage
- ✓ Fourniture et mise en place plants
- ✓ Fourniture et mise en place protections chevreuils
- ✓ Un débroussaillage année n+1
- ✓ Un recépage après 1 an de végétation
- ✓ Le remplacement des plants morts naturellement

Un coût à la charge du bénéficiaire situé entre 3 et 4 € HT/m, subventions déduites.



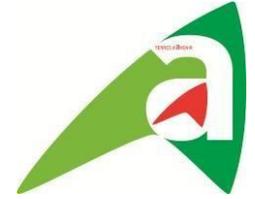
Non pris en charge dans le cadre de l'opération

- ✓ Débroussaillage avant plantation/enlèvement de clôture existante
- ✓ Jalonnage
- ✓ Pose clôture
- ✓ Entretien complémentaires à celui pris en charge
- ✓ Arrosage (si nécessaire et aux vues de la réglementation)
- ✓ Protection lapins (possible mais en complément)
- ✓ Remplacement de plants dont la mort ne relève pas de la responsabilité de l'entreprise (sécheresse, gibier, défaut d'entretien,...)
Protection lapins (possible mais en complément)
- ✓ Compensation au titre de la BCAE 7 ou autres réglementations

Concrètement : lors du rendez-vous

- Les visites techniques seront réalisées sur décembre et janvier par la Chambre d'agriculture. Elles seront l'occasion :
 - Rappel du contexte
 - Présentation du projet et linéaire projeté par le bénéficiaire
 - Visite sur le terrain
 - Discussion des enjeux et proposition de projet





Concrètement : le calendrier de l'opération

11 décembre 2024 : Réunion d'information générale

Décembre- janvier 2025 : *visites et validation des projets*

31 janvier : *finalisation du dossier et réponse AAP (date butoir)*

À partir du 31 janvier 2025 : *instruction administrative des candidatures*

1^{ère} trimestre 2025 : Commission permanente et notification des projets retenues

Septembre 2025 : *visite des chantiers avec l'entreprise retenue*

Octobre 2025 : *préparations de sols et pose des paillages*

Novembre 2025-Mars 2026 : *plantations*

Printemps – Eté 2026 : *entretien par entreprise et état des lieux reprise*

Décembre 2026 : *regarnissage et recépage*

Merci de votre attention



Contact:

Gaëtan LOUPIL

02.33.31.49.43.

06.31.23.22.49.

gaetan.loupil@normandie.chambagri.fr

Contact:

Manon OLLIER

02.33.31.49.43.

06.98.04.68.21

manon.ollier@normandie.chambagri.fr